

Risque Ambiance lumineuse

Situations de travail exposant à un éclairage inadapté ou insuffisant.



 Si vous cochez « Oui », ce risque doit être reporté dans votre Document Unique.

NOTES

Etes-vous concerné ?

Oui Non

📌 Unité(s) de travail concernée(s) :

📌 Situations dangereuses repérées dans l'entreprise :

 **Effets sur la santé**

- Fatigue visuelle
- Maux de tête
- Accidents (chutes)

 **Exemples de situations dangereuses**

- Présence de locaux aveugles (sans fenêtres)
- Présence de zones éblouissantes (lampe nue, rayonnements solaires...)
- Voies de circulation peu ou pas éclairées (escaliers, couloirs...)
- Fortes différences de luminosité entre deux zones de travail

 **Exemples de mesures de prévention**

- Favoriser autant que possible l'utilisation de l'éclairage naturel
- Adapter l'éclairage au poste de travail et aux tâches réalisées (intensité, uniformité)
- Installer des stores, films de protection solaire
- Fournir des éclairages d'appoint, permettre le réglage individuel
- Entretenir régulièrement le matériel d'éclairage
- Fournir des lunettes de protection pour les salariés exposés à des sources lumineuses intenses
- Installer des éclairages de secours